

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
 1. Ouverture de séance
 2. Appel nominal des membres présents et installation du Conseil municipal
 3. Election du Maire
 4. Fixation du nombre d'Adjoints
 5. Election des Adjoints au Maire

Étaient présents :

M. MAGLOIRE Arnaud, Maire,

Mme Patricia KIEHN, M. Michel VIVIEN, Mme Martine CHAUDET, M. Jean-Christophe STAUDER, Mme Gülcan GULTEKIN, M. Virgil HENNEQUIN, Mme Cécile RIBAILLE, M. Gérard HUART, M. Laurent VAN DALEN, M. FRAJMAN Olivier, Mme MARTIN Michelle, M. BLANCHOT Bastien, Mme MARTEAU Elona, Mme BOIZARD Léa, Mme BARDET Alice, M. BERNIER Romain, Mme PRELOT Frédérique, M. LAVILLE Remy, Mme CATERINO Marie-Laure, M. POUZIN Jean-Michel, Mme PEREIRA-FRAJMAN Sonia, M. MOSER Alain, Mme IGLESIAS Catherine, M. LEIX Jean-François, Mme AUMIS Maud, M. MARANDET Bernard, Mme BEHL Frédérique, M. BOSSUAT Loïc, Mme ZELTZ Anne-Marie, M. D'HULST Karl, M. CROQUET Nicolas,

Conseillers municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

Absents représentés :

M. CERF Jérémie, mandataire M. MAGLOIRE Arnaud

Secrétaire de Séance : Bastien BLANCHOT

Ouverture de Séance

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire sortant

Conformément à la Loi, l'installation des conseillers municipaux nouvellement élus est effectuée sous la présidence du Maire sortant, Monsieur Jean-Jacques ARNAUD.

Appel Nominal des membres présents et installation du Conseil Municipal

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire sortant

En application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Savine.

Monsieur Jean-Jacques ARNAUD, Le Maire sortant, procède à l'appel des conseillers municipaux et déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions :

Monsieur Arnaud MAGLOIRE	Présent
Madame Patricia KIEHN	Présente
Monsieur Laurent VAN DALEN	Présent
Madame Gülcan GULTEKIN	Présente
Monsieur Virgil HENNEQUIN	Présent
Madame Martine CHAUDET	Présente
Monsieur Olivier FRAJMAN	Présent
Madame Michelle MARTIN	Présente
Monsieur Bastien BLANCHOT	Présent
Madame Elona MARTEAU	Présente
Monsieur Jean-Christophe STAUDER	Présent
Madame Léa BOIZARD	Présente
Monsieur Gérald HUART	Présent
Madame Alice BARDET	Présente
Monsieur Romain BERNIER	Présent
Madame Cécile RIBAILLE	Présente
Monsieur Michel VIVIEN	Présent
Madame Frédérique PRELOT	Présente
Monsieur Rémy LAVILLE	Présent
Madame Marie-Laure CATERINO	Présente
Monsieur Jean-Michel POUZIN	Présent
Madame Sonia PEREIRA-FRAJMAN	Présente
Monsieur Jérémie CERF	Absent donne pouvoir à Arnaud MAGLOIRE
Monsieur Alain MOSER	Présent

Madame Catherine IGLESIAS	Présente
Monsieur Jean-François LEIX	Présent
Madame Maud AUMIS	Présente
Monsieur Bernard MARANDET	Présent
Madame Frédérique BEHL	Présente
Monsieur Loïc BOSSUAT	Présent
Madame Anne-Marie ZELTZ	Présente
Monsieur Karl D'HULST	Présent
Monsieur Nicolas CROQUET	Présent

Monsieur Bastien BLANCHOT est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal du 04 juillet 2020 (article L. 2121-15 du CGCT).

Election du Maire

RAPPORTEUR : Mme MARTIN

Monsieur Jean-Jacques ARNAUD, le Maire sortant, passe la présidence de l'assemblée au plus âgé des membres présents du Conseil Municipal (article L. 2122-8 du CGCT), Madame Michelle MARTIN, qui qui procède à un nouvel appel nominal des membres du Conseil.

Monsieur Jean-Jacques ARNAUD quitte la salle sous les applaudissements de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Il est dénombré 32 conseillers présents et constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait un appel à candidature pour désigner deux assesseurs. Monsieur Rémy LAVILLE et Madame Elona MARTEAU se portent candidats.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- Rémy LAVILLE ;
- Elona MARTEAU.

Madame Michelle MARTIN fait lecture du procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes (voir annexe ci-jointe) concernant le déroulement de chaque tour de scrutin.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Il est fait un appel à candidature pour désigner le Maire de la Ville de Sainte-Savine.

M. BOSSUAT : Notre groupe ne prendra pas part à ce vote. Merci.

Mme MARTIN : Nous en prenons acte, bien sûr.

M. CROQUET : Bonjour. Moi, je vais me présenter aussi, pour mettre un peu de suspens.

Mme MARTIN : Monsieur Nicolas CROQUET. Nous en prenons acte, également. Nous avons donc deux candidats :

- Monsieur Arnaud MAGLOIRE, pour la majorité ;
- Monsieur Nicolas CROQUET, pour le groupe Rassemblement National.

se déclarent candidats à l'Élection du Maire.

Les représentants des listes SAVIPLUS 2020 et ENSEMBLE POUR SAINTE-SAVINE ne présentent aucun candidat à l'élection du Maire.

M. BERNIER : Je souhaiterais prendre la parole pour la présentation de la candidature d'Arnaud MAGLOIRE, s'il vous plaît.

Mme MARTIN : Accordée.

M. BERNIER :

Chers Collègues,

Dimanche dernier, Arnaud MAGLOIRE, n'a pas créé la surprise. Il a seulement surpris.

Surpris, ceux qui ont vu un nouveau rival sans y voir un homme engagé, humain, fédérateur, capable et humble.

Il a surpris ceux qui pensent qu'il n'y a qu'une seule manière de faire de la politique, la leur.

Il a surpris ceux qui bataillent pour gagner sans imaginer qu'il est plus utile de fédérer.

Il a surpris ceux qui ont choisi le soutien politique au soutien des habitants.

Il a surpris ceux qui sont convaincus qu'il faille être né à Sainte-Savine pour connaître, comprendre et aimer la Ville et les habitants.

Il a surpris ceux qui perçoivent une candidature comme une menace et non comme une chance démocratique.

Il a surpris ceux qui n'ont vu que de la communication sans jamais en comprendre le fond.

En définitive, Arnaud MAGLOIRE a surpris ceux qui pensent que tout est écrit d'avance et qu'on ne doit surtout rien changer.

Avec mes camarades, nous avons choisi de surprendre que d'être surpris.

Aujourd'hui, l'heure est à la cohésion, à l'intelligence collective et à l'élection de notre Maire à tous.

Je souhaite vous proposer le nom d'un candidat.

Un candidat qui souhaite que l'humain passe avant tout. Je vous propose un candidat capable, solide, engagé qui saura être à la hauteur de la situation.

Un candidat qui a l'envie d'agir et la capacité de faire.

Un candidat qui sait rester humble et serein en toutes circonstances. Capable d'imaginer et de rêver sa Ville avec et pour ses habitants.

Un candidat aux convictions profondes qui aura le courage de dire non, lorsque les choses ne seront pas possible.

Un candidat capable de fédérer les Saviniens au-delà de tous les clivages et de reconnaître en chacun de nous notre singularité, notre importance et notre utilité.

Un candidat qui a le cœur et l'esprit large pour être le Maire de tous les habitants et pas uniquement de ses électeurs.

Ce candidat, c'est Arnaud MAGLOIRE et je vous invite à l'élire Maire de Sainte-Savine.

Mme MARTIN : Merci. Nous procédons, donc, à l'élection du Maire.

M. LAVILLE : Avant de procéder au dépôt des bulletins de vote dans l'urne, je vous prie de constater que l'urne est bien vide.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet fermée dans l'urne l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

RESULTAT DU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN :

Après le dépouillement, les résultats du vote sont les suivants.

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du Code électoral) : 6
- Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 24
- Majorité absolue : 13

	Nombre de suffrages obtenus
Arnaud MAGLOIRE	23
Nicolas CROQUET	1

Monsieur Arnaud MAGLOIRE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire, et est immédiatement installé.

Les membres du groupe ENSEMBLE POUR SAINTE-SAVINE, Monsieur Loïc BOSSUAT, Madame Anne-Marie ZELTZ, Monsieur Kazl D'HULST ne prennent pas part au vote

Monsieur Arnaud MAGLOIRE, le Maire, s'installe sous les applaudissements.

Mme MARTIN : Je dis la dernière phrase pour ma part : Sous la présidence de Monsieur Arnaud MAGLOIRE, élu Maire, Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints.

M. le Maire : Merci et Merci Michelle.

Fixation du nombre d'Adjoints

RAPPORTEUR : M. Le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ». Pour Sainte-Savine, le nombre d'Adjoints au Maire est de 9 maximum.

Aussi, je vous propose d'élire 8 Adjoints.

M. le Maire : En l'espèce, pour rappel à l'heure actuelle nous avons 7 Adjoints et je vous propose de passer à 8 Adjoint sur cette mandature.

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE

Alain MOSER, Catherine IGLESIAS, Jean-François LEIX, Maud AUMIS, Bernard MARANDET, Frédérique BEHL, Loïc BOSSUAT, Anne-Marie ZELTZ, Karl D'HULST, Nicolas CROQUET s'abstiennent

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	23	/	10

Election des Adjoints au Maire

RAPPORTEUR : M. Le Maire

Pour rappel, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Les listes des candidats sont déposées auprès du Maire avec indication du candidat conduisant chacune des listes déposées. Il est procédé ensuite chaque tour de scrutin nécessaire avec annonce des résultats obtenus à chaque fois.

Dès que l'élection sera acquise, les membres de la liste élue seront proclamés Adjoints et immédiatement installés. Ils prendront alors rang dans l'ordre de la liste.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

M. le Maire : Je fais appel à candidature pour savoir si des listes ont été déposées au titre des Adjoints. Donc, il y avait une liste qui a été déposée. La liste nominative, je vais vous la redonner.

Nous avons une liste qui a été déposée et conduite par Madame Patricia KIEHN. Sur cette liste sont présents :

- Patricia KIEHN
- Michel VIVIEN
- Martine CHAUDET
- Jean-Christophe STAUDER
- Gülcan GULTEKIN
- Virgil HENNEQUIN
- Cécile RIBAILLE
- et Gérald HUART

Il n'y a pas d'autres propositions ? Non. Je vous propose de passer à l'élection des Adjoints. Nous allons vous remettre, à cette fin, des bulletins et des enveloppes.

Le Maire constate le dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire. Cette liste est jointe au Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjoints (voir en annexe) :

Liste 1 :

- Patricia KIEHN
- Michel VIVIEN
- Martine CHAUDET
- Jean-Christophe STAUDER
- Gülcan GULTEKIN
- Virgil HENNEQUIN
- Cécile RIBAILLE
- et Gérald HUART

Les représentants des listes SAVIPLUS 2020, ENSEMBLE POUR SAINTE-SAVINE, et RASSEMBLEMENT NATIONAL POUR SAINTE-SAVINE ne présentent aucun candidat à l'élection du Maire.

M. POUZIN : Monsieur le Maire, un membre de l'opposition suggère de que vous puissiez vous scinder de l'écharpe tricolore.

M. le Maire : Je peux le faire de suite mais je préfère attendre un petit peu, mais cela va être fait juste après l'élection des Adjoints.

M. POUZIN : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Tout le monde a eu son bulletin de vote. Je vais demander aux assesseurs de bien vouloir regagner leur poste. Nous allons procéder à l'élection des 8 Adjoints et je vais vous appeler par ordre d'appel à l'urne.

Il convient de désigner deux assesseurs :

- Rémy LAVILLE ;
- Elona MARTEAU.

M. LAVILLE : Avant de procéder au dépôt des bulletins de vote dans l'urne, je vous prie de constater que l'urne est bien vide.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet fermée dans l'urne l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

RESULTAT DU 1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Après le dépouillement, les résultats du vote sont les suivants.

• Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code électoral) :	0
• Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du Code électoral) :	10
• Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) :	23
• Majorité absolue :	12

La liste 1, conduite par Madame KIEHN a obtenu : 23

- Patricia KIEHN
- Michel VIVIEN
- Martine CHAUDET
- Jean-Christophe STAUDER
- Gülcan GULTEKIN
- Virgil HENNEQUIN
- Cécile RIBAILLE
- et Gérald HUART

Ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste, ci-dessus, conduite par Madame Patricia KIEHN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes.

M. le Maire : Avant d'appeler les Adjointes à me rejoindre, je voulais vous faire prendre connaissance de la charte de l'élu local. Je vais vous en faire lecture.

Lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. ».

Voilà pour la lecture de la charte de l'élu local. Vous en trouverez copie avec le document qui vous a été remis qu'il faudra remplir et nous retourner.

Je vais, si vous le souhaitez, appeler les différents Adjointes et Adjoints à me rejoindre. Je vous redonne la liste :

- Patricia KIEHN
- Michel VIVIEN
- Martine CHAUDET
- Jean-Christophe STAUDER
- Gülcan GULTEKIN
- Virgil HENNEQUIN
- Cécile RIBAILLE
- et Gérald HUART

Je vais demander à Michelle MARTIN, si celle-ci veut bien nous remettre les écharpes.

Madame MICHELLE MARTIN remet l'écharpe à Monsieur Arnaud MAGLOIRE, Maire de Sainte-Savine.

Monsieur le Maire remet l'écharpe à chacun de ses Adjoints.

M. MOSER souhaite prendre la parole.

M. le Maire : Allez-y, Monsieur MOSER.

M. MOSER : Petit préliminaire, avant le discours que je voulais faire, qui sera bref bien sûr.

L'heure n'est plus à la campagne électorale. Ce que ne semble pas avoir compris Monsieur BERNIER dans ses propos dithyrambiques de début de séance.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus,

Les conditions très particulières dans lesquelles cette campagne d'élections municipales s'est déroulée et le très faible taux de participation qui en résulte fragilisent la situation des élus.

Leur représentativité très relative pose la question de leur légitimité. Et ce serait valable pour toute équipe.

Ce constat ne peut qu'inciter les élus majoritaires, ceux qui sont en responsabilité, à la prudence et à l'humilité de leur posture et de leur comportement face aux administrés mais aussi face aux élus de l'opposition.

Même s'il n'y a pas un gros écart de voix entre nous, vous avez gagné ; nous avons perdu et avons d'ailleurs commencé à tirer des leçons de cette défaite.

Il y a un fossé entre la conduite d'une campagne électorale, surtout en position de challenger, et la conduite pendant 6 ans de l'action municipale.

Nous ne sommes pas sûrs, Monsieur le Maire, que les membres de votre équipe en aient mesuré, pour l'instant, la charge en termes de responsabilité, d'engagement, de capacité et de travail.

Nous leur souhaitons une adaptation rapide à leurs nouvelles fonctions municipales pour le bien des Saviniens.

Notre groupe ne fera pas d'opposition systématique. D'autant plus, qu'une grande partie de vos propositions de campagne reprennent des actions que nous avons déjà menées ou qui figurent sur notre projet.

Nous vous laissons, d'ailleurs, une situation municipale saine notamment au niveau de ses finances dont nous vous demandons d'en faire bonne usage.

Nous sommes prêts à nous investir dans l'action municipale lorsqu'elle correspondra à notre programme et aux valeurs que nous portons, et par respect pour les nombreux Saviniens qui ont approuvés notre action lors des précédents mandats.

Nous resterons cependant vigilants et critiques, s'il le faut, à la fois sur les actions que vous mènerez et sur la manière dont vous les mènerez comme sur le fonctionnement de la Municipalité, de ses services et de ses personnels.

Bon courage.

Monsieur BOSSUAT demande la parole à Monsieur le Maire.

M. le Maire : Allez-y.

M. BOSSUAT : Merci. Je souhaite tout d'abord remercier les électeurs qui nous ont apporté leur confiance en votant pour la liste que j'ai eu l'honneur de mener avec les membres de mon équipe, engagés depuis les premiers jours à mes côtés pour Sainte-Savine dans une campagne si particulière.

Je les remercie pour leur engagement quotidien et sans faille.

Toutefois, je pense au plus de 65 % de Saviniens qui ne se sont pas déplacés et qui, aujourd'hui, ne sont pas représentés au sein de cette assemblée municipale. D'ailleurs, vous êtes élu, Monsieur le Maire, avec 11 % des électeurs Saviniens.

C'est pour notre démocratie un signal d'alarme et c'est mon premier regret.

Mon second regret concerne votre majorité. A l'heure où les électeurs se détournent de la politique, je trouve regrettable qu'au sein même de votre équipe, quatre binômes aient un lien familial sur votre liste et maintenant, deux couples siègent dans le même Conseil Municipal, dont si je peux me permettre, votre conjoint. Pour l'éthique, la morale et la transparence, on repassera.

Ce long épisode démocratique est terminé. Il est temps de passer des belles promesses électorales au concret d'une gestion municipale et nous veillerons en opposition responsable, vigilante et exigeante à chaque décision que vous prendrez.

Les chantiers sont conséquents, vos promesses ont été nombreuses mais les finances ne sont pas extensibles. Nous veillerons à ce que l'équilibre de la Ville soit maintenue pour conserver l'attractivité de notre Cité, pour les commerçants, pour les associations et pour l'ensemble des habitants.

Permettez-moi d'avoir une pensée, particulière, pour Jean-Jacques ARNAUD qui termine aujourd'hui son engagement pour Sainte-Savine après 19 années, et pour l'ensemble des élus qui ont participé sur le mandant précédent, dans notre groupe : Bruno CAPOZZOLI, Thierry MENERAT et Véronique SIMON à qui je pense très fort aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci à vous. Merci pour vos différents commentaires. Je vois Monsieur CROQUET qui souhaite également s'exprimer. Si vous pouviez lui passer le micro.

M. CROQUET : Bonjour. Alors, moi je vais faire très simple. Je veux simplement remercier mes électeurs, Marine LE PEN et Thierry MARIANI aussi pour m'avoir aidé à faire la campagne.

Je suis très fier d'être élu. Je vous souhaite, ainsi qu'à nous tous, le meilleur pour les 6 prochaines années et bon courage. Je serai là.

M. le Maire : Merci pour vos différentes interventions. Il y a des propos, que vous retrouverez dans le discours qui va suivre.

Je vais vous faire lecture du document que j'avais préparé, sachant que malheureusement, Monsieur ARNAUD est parti avant que je puisse faire lecture de ce document mais en tout état de cause, je tiens à vous en faire prendre connaissance.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Avant tout, je souhaite donc prononcer ces quelques mots indispensables dans ces circonstances.

Avec Jean-Jacques ARNAUD, nous vivons tous les deux un moment singulier de notre vie. Aujourd'hui, je lui succède et avec vous, Chers Collègues, nous prenons la plume, pour écrire non pas une nouvelle histoire mais pour continuer d'écrire l'histoire de Sainte-Savine.

Jean-Jacques ARNAUD laissera indéniablement son empreinte dans la vie de la Commune pour y avoir consacré 19 années de sa vie. Si chacun a suivi son chemin politique, nous avons de commun le sens de l'engagement et l'envie de servir les Saviniens.

Celui-ci est parti et j'aurais souhaité qu'on puisse le saluer. Si vous le souhaitez nous pouvons remettre un petit salut à destination de Jean-Jacques ARNAUD parce que je n'ai pas eu l'occasion de prononcer ce discours avant son départ. Je souhaitais le remercier pour son engagement.

Applaudissements de Monsieur le Maire et de l'ensemble de l'Assemblée présente à destination de Monsieur Jean-Jacques ARNAUD.

M. le Maire : Je vous remercie. Merci à vous.

Je remercie également chaleureusement notre doyenne de l'Assemblée Michelle MARTIN pour la manière dont elle s'est acquittée de sa présidence à l'ouverture de cette réunion.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Maire : Et je vous remercie, toutes et tous, de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence de cette Assemblée.

Le 28 juin dernier, les électeurs de la Commune nous ont accordé leur confiance approuvant, de fait, le programme que nous leur avons soumis tout au long de cette campagne électorale, inédite à tous points de vue et nous en sommes conscients.

Notre première tâche a été accomplie ce jour. Il s'agissait de nous organiser, d'abord en désignant le Maire et les Adjointes qui constituent le bureau. Ce qui est chose faite.

Nous serons amenés lors de notre prochaine séance à nous répartir dans les différentes commissions dont le rôle ne doit pas être négligé puisqu'elles préparent les délibérations de notre Assemblée. Et donc, les Conseillers de l'Opposition auront bien évidemment leur place et leur rôle à tenir dans ces commissions.

La qualité de leurs travaux et de leurs propositions détermine la pertinence et la fiabilité de la décision que nous prenons.

Assisté de mes Adjointes et mes Adjointes, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres sans ignorer les Conseillers minoritaires qui doivent pouvoir user de leur droit d'expression, certes lors des réunions mais aussi dans notre bulletin municipal et dans toutes les démarches faites au nom de la Commune. J'espère que Monsieur MOSER sera rassuré.

Toute opposition peut être constructive et je souhaite qu'il en soit ainsi. Il n'en reste pas moins que les délibérations doivent reposer sur un vote majoritaire. En bonne démocratie, il nous faudra parfois accepter une orientation qui n'est pas tout à fait la nôtre, se résoudre à un choix que nous n'aurions ni inspiré, ni retenu.

En tout état de cause, quelque soit notre conviction, nous devons tous être animés par le développement de la Commune, le bien vivre ensemble et la nécessité d'agir pour l'intérêt commun.

Pour ce qui est des projets que je vous soumettrai, ils émanent de notre programme électoral.

Les engagements pris devant les électeurs doivent être tenus. Je vous les rappelle, entre autre, la cohésion sociale (nous aurons l'occasion d'approfondir lors de notre prochaine séance), la transition écologique, la politique jeunesse, l'action à destination des Séniors, le soutien aux personnes impactées par la crise que nous connaissons et qui, vraisemblablement, va avoir des effets qui seront encore plus accentués dans les semaines et les mois qui vont arriver, la démocratie participative et le droit à la tranquillité, seront affirmés notre appui et notre engagement auprès du monde associatif et bien évidemment aux commerces de proximité.

Au titre des projets structurants, pour n'en énumérer que quelques uns (je vais vous faire grâce de l'ensemble), il y aura : la requalification de l'avenue Gallieni-Général Leclerc, le devenir du site de la piscine, la reconfiguration des Arts de la Rue, la Médiathèque et l'Art Déco et j'en passe. Des projets qui répondent aux attentes prioritaires de nos concitoyens que nous devrions naturellement séquencés en tenant compte des capacités financières de la Collectivité et encore plus, dans ce contexte économique et social très incertain.

Pour ce qui est de la méthode, nous resterons fidèles à nos engagements et notre positionnement, ceux de la proximité et de la co-construction. Être Maire, c'est avoir l'esprit large pour ne jamais oublier que l'on est Maire de tous les habitants et pas uniquement de ses électeurs.

Dans 6 ans et tout au long de notre mandat, nous serons jugés sur ce que nous faisons mais aussi, sur ce que nous aurions pu faire. Nous nous devons d'être respectueux de nos engagements.

J'adresse enfin mes remerciements à l'ensemble du personnel municipal pour nous permettre de nous réunir, ce jour, dans des conditions très particulières et pour avoir organisé un cadre sanitaire serein ces dernières élections municipales et communautaires.

Les missions des agents de la Collectivité sont précieuses, leurs compétences certaines. Ils font honneur au service public. Pour mener à bien nos projets, nous aurons besoin de chacun d'entre eux. Je leur donne donc rendez-vous dès lundi.

Je vous remercie.

Applaudissements.

M. le Maire : L'ordre du jour ayant été épuisé, je vais lever la séance.

Pour rappel les prochaines dates des différents Conseils Municipaux : nous devons nous réunir dans cette salle, la semaine prochaine, donc le 10 juillet pour l'élection des Grands Électeurs en vue des élections Sénatoriales.

Nous aurons ensuite une séance de Conseil Municipal le 15 juillet, notamment pour le vote des différentes délégations et un certain nombre de dossiers dont l'ordre du jour vous parviendra très rapidement. On l'espère, peut-être, dans une autre salle le 15 mais pour l'instant, nous restons dans cette configuration.

Monsieur Jean-Michel POUZIN souhaite prendre la parole

M. le Maire : Oui, Jean-Michel ?

M. POUZIN : Monsieur le Maire, peut-être un signe de remerciement pour les agents en particulier.

M. le Maire : C'est que je viens de.... Mais oui, nous pouvons leur faire un petit applaudissement. Et effectivement, ils ont su répondre, aussi, pour cette première diffusion qui n'était pas forcément initialement prévue. Donc, il y a eu des ajustements etc. Nous les remercions pour s'être impliqués sur cette configuration et merci à toutes et tous.

Et puis, j'oserai dire désormais au travail.

Et nous comptons, sur les uns et les autres. Ce que vous avez soulevé, c'est que l'Opposition, les Conseillers d'Opposition, bien évidemment vous avez votre rôle à jouer et la porte sera toujours ouverte.

Je vous remercie.

Applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à onze heures



Pour extrait conforme,
Le Maire,